



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison juignante; et M. LATOURA, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

L'athien

GAZETTE

ESPAGNE.

Madrid, le 28 juillet. — Il paraît que les Carlistes se donnent beaucoup de mouvement en Arragon et qu'une personne, qui a joué un rôle assez marquant dans les armées de la Foi, a tenté de proclamer Charles V sur différens points de la province. On prétend que Samper, surnommé le *Manchot d'Alcoy*, neveu du général du même nom, est à la tête d'une forte guérilla, et qu'il a fait des proclamations pour le même objet dans la province de Murcie. Quelques personnes prétendent qu'il vient d'être arrêté et qu'il était d'accord avec Ostolaza, pour l'exécution des projets des carlistes.

— On disait, ces jours derniers, que S. M. était dans l'intention d'abdiquer en faveur de son frère don Carlos, et que les gouverneurs des résidences royales d'Aranjuez et du Prado étaient partis pour la route de France, afin de préparer tout ce qui serait nécessaire pour le voyage du roi, dans le cas où il serait disposé à quitter l'Espagne. (*)

ANGLETERRE.

Londres, le 4 août. — Mardi au soir, une aurore boréale a été aperçue dans les environs de Carlisle, et plus au nord. Elle a commencé à être visible à 11 heures et demie, et présentait une arche de lumière éclatante.

— Depuis plusieurs jours, dit *the Courier*, le bruit circule que des difficultés avaient empêché la ratification, de la part de notre gouvernement du traité conclu avec la république mexicaine. Beaucoup de fausses interprétations ont été mises sur le tapis à ce sujet. Le traité est parvenu dans ce pays sans être par le gouvernement mexicain, mais il s'y trouvait deux à trois dispositions de peu d'importance qu'il fut nécessaire de modifier. On a donc dû le renvoyer au gouvernement du Mexique puisque, en ayant été ratifié, la moindre altération subséquente rendait cette démarche indispensable, d'après les formes usitées dans les transactions diplomatiques en pareilles occasions. Cependant on peut considérer ce traité essentiellement comme conclu, attendu que les points auxquels nous avons fait allusion, sont à la vérité si peu importants en eux-mêmes, et par conséquent s'ajusteront facilement. Il n'y a rien dans cet événement qui puisse porter la plus légère atteinte aux relations amicales et commerciales actuellement existantes entre les deux pays.

— Les nouvelles les plus récentes de l'Amérique du sud annoncent que les rapports reçus en Angleterre, et d'après lesquels le général royaliste Olanetta aurait fait sa soumission dans le Haut-Pérou, sont inexacts. Il avait été forcé de se retirer dans l'intérieur, et, le 1^{er} mars, il était à Potosi, avec 2000 hommes. Le pays, à mesure qu'il le quittait, se déclara contre lui, et il se proposait de se replier jusqu'aux frontières de Salta, province de Buenos-Ayres.

— Le *Commercial advertiser* du 2 juillet dit : « Un passager du vaisseau *Hibernia*, qui est arrivé cette nuit de Buenos-Ayres, rapporte que le général Lavallija, a levé des troupes dans la Banda orientale, au nombre de 2000 hommes, et qu'il a été rejoint par Fructuose Rivero, qui avait déserté de l'armée brésilienne. Il régnait une grande consternation à Monte-Video, et l'on craignait une attaque de la part de ce parti révolutionnaire, qui n'a aucune liaison avec le gouvernement de Buenos-Ayres. »

— Les dernières nouvelles de Mexico sont du 1^{er} juin : M. Ward avait été reçu la veille par le président de la république, en qualité de chargé d'affaires de S. M. B. Après avoir donné à haute voix lecture de ses lettres de créance, S. Exc. a prononcé un discours dans lequel elle fait ressortir le vif intérêt que son souverain prend à la prospérité de la nouvelle république, et son désir de maintenir les relations d'amitié qui avaient été si heureusement établies.

La guerre civile dans l'Amérique centrale a cessé, l'évêque de Léon et ses troupes s'étant rendus aux républicains. L'évêque était royaliste, et avait réuni sous ses drapeaux un certain nombre de mécontents, dans l'espoir de rétablir l'ancien gouvernement espagnol; heureusement pour la tranquillité du pays, le peuple a montré qu'il était déterminé à maintenir la république.

— La *gazette officielle* de Lima (Pérou), du 13 mars, contient une foule de décrets, parmi lesquels on en remarque un qui confère au libérateur Bolivar des pouvoirs encore plus illimités qu'auparavant, en l'autorisant à négocier des emprunts, lever des contributions extraordinaires, prendre telle mesure qui lui conviendra pour débarrasser la république des ennemis de la liberté et de l'indépendance américaines quel que soit leur état, révoquer telles lois qu'il jugera contraires à la sûreté et à la liberté du continent, et en promulguer d'autres qui lui paraîtront plus convenables pour atteindre ce but. Le dernier n° de la *Gazette* fait l'éloge du patriotisme et de la fidélité du congrès qui vient de terminer sa session.

— Le général Lafayette est de retour à New York. Le jour du 49^e anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis, le 4

(*) Un journal nie l'existence de ces faits.

juillet, il a été reçu avec beaucoup de pompe au sénat de Washington. Le président lui a adressé un discours dans lequel il lui a fait observer que la *halle de marbre* où ils étaient, au centre de la ville, était un champ sur lequel Lafayette avait combattu.

On se propose dans les Etats-Unis de faire à Bolivar un riche présent, en témoignage de ses mérites, et c'est le général Lafayette qui sera chargé de le lui faire parvenir.

Le général a accepté la proposition qui lui a été faite par le président des Etats-Unis, de s'embarquer sur la frégate neuve la *Brandywine* pour retourner en France.

FRANCE.

Paris, le 5 août. — Il résulte du procès-verbal de clôture des registres, affectés aux inscriptions et demandes de conversions de rentes, que le 5, à minuit, le total général des demandes de conversion s'élevait à trente millions six cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-huit francs, composé d'après la récapitulation générale des registres, de seize mille trois cent quatre-vingt-treize parties de rente, dont la portion non convertie a été vérifiée par nous.

— Dix millions cent mille francs de rentes ont été convertis dans la journée d'hier. (*Etoile*.)

— On écrit de Mahon, île de Minorque, en date du 6 juillet, dit *l'Etoile*, que Mina s'est embarqué à Plymouth pour se rendre à Gibraltar, et tenter ensuite le projet qu'il a conçu de se mettre à la tête des insurgés d'Amérique et des révolutionnaires de la Péninsule, afin de s'emparer de Mahon. On ne doute pas que les mesures de précaution qui sont prises par le général Taverner, ne fassent avorter cette folle entreprise, si elle a lieu.

— M. le marquis de Puységur, lieutenant-général, est décédé le premier de ce mois, dans son château de Buzancy, près Soissons.

— Mgr. l'évêque de Nantes a adressé, le 25 juillet dernier, à MM. les curés et desservans de son diocèse, une lettre relativement à la négligence de certains parens à présenter leurs enfans aux médecins et officiers de santé chargés de vacciner gratuitement dans toutes les communes. « La confiance qu'inspire votre ministère, dit le prélat aussi éclairé que respectable, est un puissant moyen dont vous vous servirez pour éclairer en ce point les chefs de famille sur les véritables intérêts de leurs enfans. Peut-être encore que des personnes pieuses croiraient, par délicatesse de conscience, devoir s'opposer à la vaccination : vous les ramenez en leur montrant l'unanimité des sentimens en faveur de cette méthode, même parmi les pasteurs dont elles ont l'habitude de respecter les décisions; et bientôt elles ne verront plus dans la vaccine qu'un préservatif dont la providence a permis la découverte, et que nous devons compter au rang de ses bienfaits : nous lui devons, en effet, l'accroissement de la population et la cessation d'un fléau dont nous avons souvent déploré les funestes résultats. Toutefois, monsieur le curé, il n'est pas besoin de vous recommander que les observations que vous croirez devoir adresser à ce sujet aux personnes intéressées soient toujours accompagnées d'une sage circonspection et de manières bienveillantes, propres à leur persuader qu'on ne cherche que leur véritable bien, etc. »

Cours de la bourse du 6 août. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 102.30 c.; 3 p. cent, 75 fr. 30 c. Emprunt royal d'Espagne, 531.74; 16^e série. Act. de la banque, 2190.00. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 102 fr. 60 c., à 3 heures 102 fr. 40 c. Trois pour cent 75.45.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 10 AOUT.

Le duc de Wellington est arrivé ici hier au soir avec le marquis de Douro, son fils. Ils ont logé à l'hôtel du *Pavillon anglais*. Ce matin, après avoir inspecté nos fortifications, ils sont partis pour Coblenz.

— M. Tinant, du grand-duché de Luxembourg, député sortant de la seconde chambre des états-généraux, vient d'être réélu.

— « La livrée n'a que faire dans une question où il s'agit de la liberté qui veut assurer ses droits », disait il y a quelques jours la *Quotidienne* en parlant de *l'Etoile*, qui alors seignait des sentimens généreux pour la cause des Grecs. La *livrée* a repris le rôle qui lui convient. *L'Etoile* se déclare aujourd'hui contre les Grecs et devient l'auxiliaire de *l'Observateur autrichien* et du rénégal de Smyrne (v. *Affaires de Grèce*.)

— On avait vendu le 4 de ce mois vingt-neuf mille exemplaires du catalogue de l'exposition de Harlem, et néanmoins une grande partie des personnes qui ont visité cette exposition, n'en avaient pas.

— On mande de Pétersbourg, le 20 juillet :

L'empereur est revenu avant-hier, avec le prince d'Orange, à Czarskojeselo du voyage d'inspection que S. M. a fait dans les colonies militaires du gouvernement de Nowgorod.

— Deux prisonniers, dont l'un était condamné à perpétuité se sont évadés de la prison de Vilvorde, dans la nuit du samedi au dimanche 7 de ce mois. Pour se sauver ils se servirent d'un couteau dont ils firent une scie au moyen de laquelle ils scièrent deux barreaux, ils attachèrent leurs draps de lit, se laissèrent glisser le long de la muraille et traversèrent le canal à la nage.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Si l'on en croit le témoignage d'un voyageur qui a relâché dans le mois de juin à Modon, l'armée égyptienne de la Morée se composait, à cette époque de 12 mille hommes d'infanterie, 2 mille hommes de cavalerie et 2 compagnies de sapeurs avec des instructeurs européens. Cette troupe est bien armée et bien approvisionnée. Chaque régiment d'infanterie a deux instructeurs européens. Il y a en tout dans l'armée d'Ibrahim trente européens, dont dix sont instructeurs, recevant par mois les uns 2000, les autres 1500 piastres. Les autres européens sont des médecins, chirurgiens, pharmaciens et infirmiers.

Le 9 juin, M. de Rigny, montant la frégate française la *Sirène*, et faisant fonction de vice-amiral de la division du Levant, étant arrivé dans la rade de Modon, en partit le 11 pour Calamata, et fit une visite à Ibrahim-Pacha, qui venait de l'incendier. Le musulman, touché de cette galanterie, se rendit le même soir, sans suite, à bord de la frégate française et y passa toute la nuit. Le lendemain, il passa son armée en revue en présence du vice-amiral français.

Un journal de Paris rapproche de cette entrevue de M. de Rigny et d'Ibrahim-pacha, le langage de l'*Etoile* qui, appelant Ibrahim-pacha *Son Altesse*, et, fidèle à sa devise, *malheur aux vaincus*, déserte aujourd'hui la cause des chrétiens de la Grèce et se range du parti des musulmans. « Ce n'est pas, ajoute-t-il, que cette courtoisie envers un Turc nous étonne : nous avons vu à Paris mieux que cela ; et, brigand pour brigand, le chef des hordes égyptiennes vaut bien le pirate de Tunis. »

Mais que l'on songe aux succès subits et si peu attendus d'Ibrahim, à ce plan de campagne conduit et exécuté avec une habileté si extraordinaire, à cette discipline européenne introduite tout à coup dans les bandes musulmanes ; qu'on se rappelle que les officiers français, honte de leur patrie, qui ont passé en Morée à la tête de ces barbares, avaient été envoyés en Egypte, avec une solde, des instructions, une mission déterminée ; qu'on se rappelle enfin les communications qui ont eu lieu entre les agents de notre ambassadeur près la Porte, et la Morée, lorsque le pacha égyptien venait d'y descendre ; que l'on recherche les causes de la révolution qui a précipité du pouvoir Maurocordato, pour mettre à sa place un homme déjà convaincu de trahison.

« Nous livrons à nos lecteurs ces faits et ces rapprochemens, pour qu'ils en tirent les réflexions qui en naissent d'elles-mêmes, mais qu'on ne saurait exprimer sans rougir. »

« Ainsi, dit un autre journal, nous apprenons que l'Europe ne pouvait voir d'un œil indifférent s'établir un foyer propagateur des doctrines qui naguères ont ébranlé le monde (paroles de l'*Etoile*) ; d'où on doit conclure que l'Europe verra d'un œil joyeux ce foyer s'éteindre dans les flots de sang chrétien. Si leur cause ne triomphe pas, dit encore l'*Etoile*, c'est au libéralisme seul qu'il faut s'en prendre. Il serait plus juste de s'en prendre aux manœuvres ténébreuses de quelques cabinets chrétiens qui ont fourni aux Turcs des vaisseaux, des armes, des recrues, des plans de campagne, et qui ont prodigué l'or pour fomenter la division parmi les Grecs. Mais les apologistes de la diplomatie européenne se sont trop pressés de faire entendre leurs sinistres imprécations ; les Grecs ne sont point encore abattus, et il est permis d'espérer beaucoup de leur courage et de leur désespoir. L'amour de la liberté qui les a fait triompher de tant d'obstacles peut encore les sauver de la crise terrible où ils se trouvent. Dans tous les cas, qu'ils triomphent ou qu'ils succombent, leur gloire est assurée, les larmes et l'admiration du monde les attendent. Mais les gouvernemens qui auront assisté leurs bourreaux, qui auront contemplé de sang-froid l'agonie d'un peuple tout entier, que répondront-ils pour leur justification à l'Europe qui les accuse et à la postérité dont le jugement inexorable les attend ? »

Francfort, le 8 août. — Le prince Maurocordato n'a pas été décapité ainsi que l'ont annoncé plusieurs feuilles étrangères ; mais il a été destitué de ses fonctions de secrétaire-général du pouvoir exécutif.

JURISPRUDENCE.

Un sieur Brignon fut traduit il y a 13 ans devant la cour d'assises de la Haute-Loire comme prévenu d'un vol qui, à cause des circonstances aggravantes, emportait une peine infamante ; cependant ces circonstances ayant été écartées, l'accusé fut condamné par contumace à la peine correctionnelle d'une année d'emprisonnement. Le Code d'instruction criminelle porte que toutes les peines correctionnelles se prescrivent par 5 ans, et celles prononcées par des cours d'assises par 20 ans. Brignon fut repris au bout de 13 ans, jugé par la cour d'assises malgré la prescription qu'il invoquait, et condamné à la même peine que la première fois. Le pourvoi contre cet arrêt vint d'être porté à la section criminelle de la cour de cassation de Paris, qui a pensé que la peine correctionnelle ne changeait pas de nature, quoiqu'elle fût prononcée par une cour d'assises, et qu'elle était prescrite par le laps de 5 ans ; en conséquence, elle a cassé l'arrêt de la cour d'assises de la Haute-Loire, et ordonné que Brignon fût remis en liberté sur-le-champ.

ESSAI sur les constructions rurales économiques, par M. le vicomte MOREL DE VINDÉ, pair de France.

Du temps de Louis XIV les grands seigneurs se croyaient juges nés et sans appel de toutes les productions de l'esprit quoiqu'ils ne prissent la peine de rien apprendre. C'est un travers dont Molière, Lafontaine et Labruyère ont fait justice ; c'était pourtant déjà un progrès ; car moins d'un siècle auparavant ils se glorifiaient de ne rien savoir et leurs nouvelles prétentions au titre d'aristocrates annonçaient du moins quelque estime pour les lettres. Sous la régence et sous Louis XV les grands allèrent plus loin ; ils voulurent être eux-mêmes beaux esprits, se piquaient de vers, et recherchaient avec empressement la société des hommes de lettres. On en vit même plusieurs se distinguer par des connaissances profondes, et préférer l'applaudissement d'un littérateur plébéien au regard favorable du monarque. La fin du 18^{me} siècle s'enorgueillit de voir de grands noms historiques briller au rang des écrivains utiles qui recherchaient alors les théories de toutes les sciences morales. Le rapprochement des classes est bien plus sensible encore depuis la révolution. Ce n'est plus seulement des brillantes théories sociales ou scientifiques, des belles-lettres ou des beaux-arts que les nobles croient pouvoir s'occuper sans déroger : les opérations de la banque et les détails de la science du commerce, les procédés des arts mécaniques et industriels ont trouvé des nobles de la plus haute classe, qui n'ont pas dédaigné de se faire marchands, fabricans, agriculteurs, forgerons même, soit pour réparer une fortune que les secousses de la révolution avaient dérangée, soit seulement pour fuir l'ennui du désœuvrement et se procurer le plaisir d'être actifs et utiles.

Parmi ces derniers nous avons déjà eu l'occasion d'en signaler plusieurs qui, non contents d'avoir goûté eux-mêmes les charmes attachés à l'exercice raisonné d'une vie industrielle, ont voulu, en publiant le résultat de leurs expériences, faire profiter leurs concitoyens des améliorations et des découvertes qu'ils avaient faites. C'est encore à cette dernière classe qu'appartient M. le vicomte MOREL DE VINDÉ, dont nous avons déjà parlé. Tout ce qu'il propose, le noble pair l'a essayé ou vu. Ajoutons que dans son livre, il s'est spécialement occupé des intérêts de la classe la plus nombreuse, celle des simples journaliers, et l'on sentira de quelle utilité générale peut être son ouvrage, en même temps qu'on prendra des sentimens qui dirigent l'auteur l'estime la plus profonde et la plus juste.

En Belgique, moins que dans quelques parties de la France cependant, mais beaucoup plus qu'en Angleterre, les habitations du simple journalier, sont la plupart du temps construites et placées de manière à réunir tous les élémens d'insalubrité qui font naître de si funestes épidémies dans les campagnes. Nous donnerons donc un aperçu des principales idées de M. Morel de Vindé sur la construction de l'habitation du journalier.

« C'est ici la première, et selon moi, la plus importante des constructions que j'ai exécutées, dit M. de Vindé. Les habitations, les plus multipliées de toutes, sont, dans la plus grande partie de la France, de véritables masures, insuffisantes, incommodes, insalubres. Elles coûtent cependant au moins autant à établir que celle que j'ai adoptée, et il serait désirable que dans beaucoup de communes, quelques particuliers riches en fissent construire pour modèle, au moins une semblable à celle dont je donne ici le plan. Ce bienfait ne leur serait pas onéreux, car cette maison, bonne, commode et saine, est susceptible, par son loyer, de rendre au propriétaire l'intérêt du prix de la construction, et ce serait d'un excellent exemple. »

A défaut de propriétaires qui veuillent suivre le conseil de M. de Vindé, il serait à désirer au moins que les paysans qui construisent de nouvelles masures pussent trouver chez eux quelques conseils utiles ; dans les villages éloignés des villes, c'est l'office naturel du pasteur, et c'est une des mille raisons qui doivent faire désirer que les ecclésiastiques reçoivent une instruction plus variée et plus étendue que celle qu'on leur donne dans nos séminaires depuis longues années. Rien ne serait plus propre à faire croire à la religion que cette distribution bienveillante de conseils et d'avis de tout genre faite par des curés éclairés à leurs bons et laborieux paroissiens. Revenons à la construction de M. Morel de Vindé.

« Voici sur quelles bases est construite cette habitation. Sa première condition, la salubrité, exige que la chambre soit élevée au-dessus du sol, avec de l'air ambiant par-dessous. La plupart des maladies des habitans de la campagne, viennent de l'horrible humidité de leurs habitations, dont le plancher est souvent au-dessous du niveau du sol. Le rez-de-chaussée de cette habitation sera donc élevé de trois pieds huit pouces au-dessus de terre. A cet effet on creuse le sol de 3 pieds, dans la moitié de la maison, pour faire, non pas une cave (la dé pense de la voûte serait trop considérable), mais un bon cellier, bien sec, bien aéré, et à demi hauteur. En même temps l'autre moitié de la maison est exhaussée de 3 pieds, avec les terres provenant de cette fouille, afin de mettre de niveau la cuisine et la chambre. »

Nous engageons ceux de nos lecteurs qui pourraient être appelés à faire ou à conseiller la construction d'habitations analogues, à rechercher dans l'ouvrage même, les détails de cette habitation qu'il serait trop long de rapporter. Nous ne pourrions d'ailleurs en donner qu'une idée incomplète, sans l'accompagnement nécessaire des plans et des coupes. Nous ferons seulement remarquer que pour la somme de 2,000 fr. (les mêmes constructions coûteraient moins encore en Belgique) l'auteur couvre et distribue commodément une superficie de 640 pieds, capable de loger convenablement une grande famille. Cette distribution consiste en un cellier, deux pièces avec un four et un poêle, et un grenier

dans le comble. Extérieurement cette habitation a un petit hangar pour le combustible, des cases à lapins, une petite étable et une petite laiterie pour une vache, un toit à deux porcs et un petit poulailler, le tout placé sous deux appentis aux deux côtés de la maison; elle a de plus des latrines dont la construction extrêmement simple, réunit les avantages de la propreté et de l'utilité pour que le stercore soit facilement transporté et employé comme engrais.

Un poêle commun situé au centre de la maison pour chauffer à peu de frais toutes les pièces, est une chose que M. de Vindé recommande particulièrement, même pour les habitations beaucoup plus grandes des fermiers et des métayers. On sait avec quelle perfection et quelle économie ils sont établis en Allemagne; il serait plus facile encore et plus urgent de les adopter en Belgique, où nos malheureuses cheminées de campagne dévorent le bois, la houille ou la tourbe, évaporent toute la chaleur, et ne chauffent ni ne séchent rien. *Van Hulst.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

En attendant que nous puissions rendre compte de l'important ouvrage que vient de publier M. de Stael-Holstein, sous le titre *Lettres sur l'Angleterre*, nous en citerons les traits suivants qui ne sont pas peu propres à faire connaître l'esprit public et la force des institutions de ce pays:

« Un prince étranger assistait, il y a quelques années, à une séance du parlement, il entend un membre de l'opposition traiter les ministres avec une familiarité vigoureuse qui l'étonne et confond les habitués compassés d'une cour despotique. « Quel est cet orateur, demande-t-il à son voisin. — C'est M. Whitbread. — M. Whitbread le brasseur? — Oui, sans doute. — Quoi! un brasseur traiter ainsi le ministre des affaires étrangères! — Et pourquoi pas? — Et ce brasseur est-il reçu dans le grand monde! Qui a-t-il épousé? — La sœur de lord Grey, une femme issue du sang royal d'Angleterre. — Est-il possible? — Très possible, monseigneur, et même si simple, que vous seul dans cette salle pouvez vous en étonner. » Cette conversation m'a été contée par un de ceux qui en ont été témoins.

« Qu'un grand seigneur commette la moindre injustice, qu'il manque à de certains égards envers l'homme qui ne l'abandonne naguère qu'avec la plus humble soumission, et à l'instant vous verrez une rude fierté succéder à ce respect que l'on accorde au rang, mais que l'on refuse à l'arrogance. Le sentiment du droit est si fortement empreint dans les âmes anglaises, que toute considération humaine disparaît, dès que ce principe vital de la liberté et de la dignité sociale peut redouter la plus légère atteinte. Et dans ce pays si monarchique, l'éclat de la royauté même ne couvrirait pas la moindre infraction à ce que tous les citoyens considèrent comme leur patrimoine commun.

« George III donna un jour l'ordre de faire condamner, dans son propre parc de Richmond, une porte et un chemin qui servaient de passage aux piétons depuis plusieurs années. Un bourgeois de Richmond qui trouvait ce passage commode à lui-même et aux autres habitants de sa petite ville, prit fait et cause pour ses voisins; il prétendit que lors même que le passage eût été abusif dans l'origine, il était devenu, par le laps de tems, partie de la voie publique; que la prescription était acquise, et qu'il saurait bien forcer le roi à rouvrir la porte de son parc. Il porta plainte, sans hésiter, devant les tribunaux, et gagna son procès. S'il prenait fantaisie à quelque gouverneur du Louvre ou des Tuileries de fermer au public des promenades ou des passages dont il a joui de tout tems, aurions-nous beaucoup de bourgeois de Paris qui portassent plainte, et beaucoup de juges qui leur donnassent gain de cause? »

« J'ai vu à Londres la voiture d'un prince du sang saisie par ses créanciers au moment où il allait y monter pour se rendre à la cour. Croyez-vous que les individus dont je vous parle fussent des républicains moroses, des ennemis de la royauté ou de l'aristocratie? En aucune façon, c'étaient des sujets très soumis, des hommes tout aussi accessibles que d'autres au goût et au respect des privilèges du rang. Mais en même tems c'étaient des citoyens anglais qui connaissaient leurs droits, et voulaient les faire valoir. »

On voit en ce moment à Cincinnati (Etats-Unis), une machine à creuser la terre pour former des canaux, inventée par M. French. Elle creuse, enlève et place, en une seule opération, la terre sur le côté du canal, à une distance donnée.

On vient de soumettre au jury de l'académie royale de musique un opéra du jeune Listz. La musique a été reçue; le poème qui est de M. Théaulon, est renvoyé à corrections.

M. Horace Vernet qui se trouve aux eaux d'Enghien, s'occupe dans ce moment d'un tableau dont le sujet est emprunté au fameux *Mazeppa* de lord Byron.

COMMERCE.

Huy, le 8 août. — Le public est informé que le 17 de ce mois, aura lieu une des nouvelles foires de cette ville: à en juger par celles de l'année dernière et du mois de juin dernier, cette foire sera intéressante pour les cultivateurs, par la grande concurrence de marchands de bestiaux de toute espèce, et plus particulièrement sous tous les autres rapports de commerce, surtout des produits agricoles, qu'elle suit immédiatement la fête de Huy du 15 août qui amène beaucoup d'étrangers.

Deux nouvelles places sont créées pour agrandir le marché aux bestiaux, et l'autorité locale a pris toutes les dispositions pour assurer la protection aux étrangers et la tenue d'une police, qui aux foires précédentes, n'a eu à agir contre personne.

Des lettres de Madrid annoncent que le gouvernement d'Espagne était dans l'intention d'introduire un nouveau tarif de douanes qui, comparativement au système précédent, donnerait la liberté du commerce à cette contrée. Déjà, à ce qu'on assure, le roi a donné son approbation à ce tarif et ordonné qu'il fût publié le premier octobre et mis en vigueur à partir du premier janvier prochain. On peut supposer que l'adoption d'un système libéral de commerce en Portugal, a contribué à imposer cette mesure à la cour de Madrid; car, autrement, l'importation des marchandises manufacturées dans les ports de Portugal aurait rendu la contrebande sur les frontières des deux royaumes encore plus considérable qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Cependant, la principale cause de cette mesure tient probablement à ce qu'on a reconnu qu'il était impossible de se procurer de l'argent en Espagne, par tout autre expédient que par la perception de droits modérés à l'importation. Les amis du despotisme sont aussi peu disposés à payer des impôts que les plus fiers républicains. Au milieu de l'anarchie qui y règne, les prêtres sont les seuls percepteurs heureux; mais ils se croient trop bons juges de l'emploi de l'argent qu'ils reçoivent, pour consentir à ce qu'aucune partie de leur recette sorte de leurs mains. Autrefois, la barbarie du gouvernement d'Espagne était entretenue par les tributs

d'Amérique, mais c'est un des avantages de la séparation des colonies espagnoles de la métropole, que les richesses naturelles de l'Espagne elle-même seront rendues parfaitement accessibles au reste de l'Europe, et qu'il s'introduira dans la Péninsule une civilisation à laquelle son état précédent la rendait inaccessible.

(Globe and Traveller.)

Des lettres de Gibraltar portent que le gouverneur venait de recevoir de Madrid les licences demandées pour l'importation des marchandises anglaises en Espagne par les négocians établis dans cette forteresse; ces marchandises seront soumises à un droit d'importation de 15 pour 100.

(Idem.)

On doit établir incessamment deux bateaux à vapeur sur la Haute-Seine, les passagers y trouveront une bibliothèque, un restaurant, des journaux et différens jeux. Ainsi les communications deviennent tous les jours plus faciles et plus multipliées. On remarque qu'il n'existait naguère qu'une lourde diligence entre Perpignan et Narbonne; sept voitures du nouveau modèle partent maintenant chaque jour de l'une et de l'autre ville.

Londres, le 5 août. — On vient de publier le prospectus d'une nouvelle compagnie qui s'est formée à l'effet d'établir une ligne de navigation par bateau à vapeur entre l'Angleterre et les principaux ports des îles et du continent de l'Amérique [Les ducs d'York et de Wellington se trouvent à la tête de cette entreprise, dont les résultats seront aussi avantageux au commerce qu'au gouvernement de la Grande-Bretagne. Les bâtimens partiront de Valentia, petit port de mer sud-ouest de l'Irlande, celui du royaume-uni qui paraît le plus convenable pour cette navigation.

— Le journal de Gloucester dit que les maîtres de forges de cette ville se sont assemblés lundi dernier et ont pris la détermination de diminuer le prix du fer, de deux livres sterling par tonneau.

Paris, le 6 août. — Le journal ministériel *l'Echo du Midi* contient l'article suivant.

« Nous annonçâmes il y a plusieurs jours, d'après notre correspondance de la capitale, que le conseil-d'état s'occupait du projet d'établissement d'un port dans la ville de Grenelle et d'un canal de Paris au Havre; on nous annonce aujourd'hui que le conseil d'état a approuvé le projet soumis à sa délibération; ce qui semble confirmer cette nouvelle, c'est que plusieurs géomètres, comme l'annoncent les journaux, cherchent le niveau des eaux du Rhin à la Marne, et de la Marne à la Seine; le port de Paris communiquerait aussi avec le Rhin. Il est aisé de prévoir que le commerce de l'Allemagne avec la capitale de la France serait immense.

BOURSE D'ANVERS, du 8 août.

EFFETS PUBLICS. — Sans affaires. P. B. Dette 59 3/4 A. Obl. du synd. 99 7/8 A. Act. de la so. com. 102 7/8 A.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est traité à 178 0/10 p, le Londres court à 3977 1/2 P, le 2 mois à 3975 P. Le Paris court, coté 47 5/18 0/10 A, a été recherché; le papier à deux mois s'est fait à 47, le 3 m. à 46 13/16 0/10 A. Le Francfort court, coté 36 3/8; le 6 semaines, coté 36 1/16, manquent. Le papier à 3 m. est rare; il est coté 35 7/8. Le Hambourg court a été demandé à 35 1/8, le papier à 2 m., coté 34 7/8, le 3 m. 34 13/16 A, manquent.

TEMPÉRATURE DU 9 AOUT.

A 9 h. du mat. 15 1/2 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midj, 15 d. au-dessus.

PROVINCE DE LIÈGE.

En vertu de l'arrêté de S. Majesté en date du 27 juillet dernier, n. 19; il sera procédé pardevant Monsieur le gouverneur de cette province, le 16 courant, à onze heures du matin, à l'hôtel des Etats, rue Agimont, à Liège, à l'adjudication des ouvrages à faire en terrassements, maçonnerie, serrurerie, charpenterie, menuiserie, etc., pour l'achèvement de l'hôtel épiscopal, à Liège.

Cette adjudication se fera par soumission et au rabais. Le plan et devis sont déposés à l'hôtel des Etats, où on en peut prendre lecture et obtenir avant l'adjudication tous les renseignements et éclaircissemens nécessaires.

A Liège, le 3 août 1825.

Le greffier des états de la province de Liège,
chevalier de l'ordre du lion Belgique. BEAUBÈS.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(492)

VENTE DE VINS.

Jeudi 18 août 1825, à trois heures après-midi, on vendra chez DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, les vins suivans par lots de 25 bouteilles; savoir:

250 bouteilles vin de Bar.	225 bouteilles Bordeaux.
230 id. Beaune.	250 id. Nuits.

MESSAGERIES ROYALES DE V. B. LEMAIRE ET L'ÉCLAIR.

L'administration a l'honneur de prévenir le public, qu'à dater du premier août prochain, son service de LIÈGE A BRUXELLES FAISANT LE TRAJET EN DOUZE HEURES, partira tous les jours à 5 heures du matin au lieu de jour à autre, comme ce service s'est fait jusqu'à ce jour. Cette voiture correspondra directement avec Maëstricht, Anvers et toute la Hollande, et à l'arrivée à Bruxelles avec Gand, Ostende, Lille, Calais, Londres, Valenciennes et Paris, de manière que MM. les voyageurs n'éprouveront pas le moindre retard.

L'entreprise sollicite la continuation de la bienveillance du public; la plus grande célérité et économie sont promises.

Les voitures sont du dernier goût et entièrement suspendues sur ressorts.

Les bureaux sont:

A Liège,	Hôtel des Messageries, rue Souverain-Pont.
Verviers,	A la Boule d'or. Hubar, directeur.
Maëstricht,	A la Poste aux Chevaux.
Bruxelles,	Rue de l'Hôpital, chez Mde. la veuve B. Lemaire.
Anvers,	Hôtel d'Angleterre, chez Mde. Ve. Loos.

0) La ferme dite Sart le Diable, commune de Ramet, contenant environ 80 bonniers de prairies, terre arable et pâture, est à louer pour un long terme, sous des conditions avantageuses. S'adresser au notaire DELVAUX, Place-Verte, à Liège.

Une servante d'un âge mûr, active, et munie de bons certificats, peut entrer en condition. Rue Souverain-Pont, n. 319, on dira pour qui c'est.

Un bon ouvrier raffineur de sel, muni de bons certificats, peut s'adresser au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est.

A l'ancienne maison François J. J. Simonis, sise rue du Station, n. 207, belle et grande cave à louer, propre à y mettre 40 pièces de vin en bouteilles, et 50 à 60 en cercle. S'adresser au bureau de cette feuille.

A vendre ou à rendre la maison rue des Foulons, n. 1047, ayant trois issues, deux caves, 8 pièces à feu, deux grands greniers, cour, remise, écurie pour huit chevaux, pompe et citerne. S'adresser à M. BAILLOT, avoué, rue Hors-Château, n. 248, à Liège.

Pensions civiles, ecclésiastiques et militaires.

Le paiement sera ouvert chez l'administrateur du trésor dans la province de Liège, place Verte, n. 781, à partir du 3 août, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Feronstrée, n. 584.

A louer pour le Noël prochain, une belle maison de commerce, située rue Neuvise, n. 956, avec un bâtiment derrière. S'adresser à M. CLOSON, n. 713, derrière la salle de spectacle.

Le 26 août 1825, à deux heures de relevée, il sera procédé à Venlo, par le ministère de M. DELOM DE BERG, notaire royal audit Venlo, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de tous les bateaux, chacun avec ses agrès et sa nacelle, provenant de la succession de feu M. B. Delauré, de Jemeppe.

Cette vente se fera à six mois de crédit, moyennant caution, ou au comptant avec remise de trois pour cent.

S'adresser, pour plus amples informations, audit notaire ou à M. P. H. TITULAER, négociant, à Blerick, vis à vis Venlo.

A vendre, arrenter, ou à échanger contre rentes ou bien-fonds, une jolie maison de campagne, avec ferme et dix bons niens de prairies. La maison seule est aussi à louer. S'adresser chez le notaire BOULANGER, Hors-Château, à Liège.

LETTRE ADRESSÉE A TOUS LES MÉDECINS DE L'EUROPE.

Par JEAN-BAPTISTE LAURENT, dit LAURENTI, médecin-chirurgien reçu par les membres de la faculté de médecine de Strasbourg après avoir triomphé à son plus grand acte de réception en présence de celle de Paris, et autorisé à guérir en Angleterre, en vertu d'une licence qui lui a été accordée à Londres, le 31 janvier 1822.

Londres, ce courant 1822, 23, 24 et 25.
MÉDECINS DES ROYAUMES DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DES PEUPLES DES AUTRES PARTIES DE L'EUROPE.

Je suis parvenu à donner au sucre de canne, et particulièrement à celui de raisin, les propriétés de guérir toutes les maladies curables et de soulager le plus grand nombre des incurables, sans y introduire de médicament.

Ces vertus ont été la cause que des personnes des deux sexes et de tout âge, à Paris, ont affirmé à leurs médecins et à leurs chirurgiens avoir été guéries avec ce sucre, après en avoir adouci leur café, les uns de la syphilis, les autres de maladies de poitrine avec toux opiniâtre, de douleurs dans les membres, de la gale spontanée, de dartres, de pâles couleurs, de maigreur, de digestions laborieuses, de fleurs blanches invétérées, de coliques venteuses, de maux de tête et de cœur, de maladies fébriles, d'hydropisies, de l'impuissance, de la faiblesse de la vue, de la surdité humorale, etc., ce qui a fait naître à ces mêmes médecins de noirs soupçons, de cruelles défiances, des haines injustes et des prémeditations révoltantes; or, comme la jalousie ne peut se repaître du mal qu'elle fait par la constance de son insatiabilité, cela a été la cause que j'ai renoncé à faire vendre ce sucre pour guérir.

Puisque mon sucre, qui est aliment, n'est présentement vendu, dans tous les dépôts que je viens d'établir en Europe, que pour recouvrer les forces, donner de la fraîcheur et procurer à l'instant de l'appétit d'une manière remarquable, vous pourrez l'ordonner seuls à vos malades, si cela vous est agréable, dans toutes les maladies curables, tel que vous leur indiquerez le vin et autres aliments restaurans, quand la nature a besoin d'être aidée, pour rétablir leur santé. Vous pourrez le recommander avec d'autant plus de sécurité, que j'ai demandé au gouvernement français de démontrer qu'il n'entre pas de médicament dans son intérieur, ni autres substances qui formeraient des contraventions sur les lois de la pharmacie.

Pour le confirmer à l'Europe entière, j'indique dans mon mémoire présenté au roi de France, qu'il sera jeté, en présence d'un commissaire suivi de témoins, une bourse de fer dans un brasier ardent, à demi-pleine de substances incombustibles, et que ce sac de fer étant devenu rouge comme le feu, sera plongé en l'eau contenue dans le bassin, où le sucre de canne sera fondu pour être mis en petits pains, et emporté, scellé de mon cachet, dans un hospice, afin d'y prouver que j'ai découvert la médecine universelle dans un aliment simple.

Cette trempe, qui a été entièrement inconnue aux anciens et aux modernes, prouve qu'il n'entre pas, avec ces substances incombustibles, des médicamens dans ce sucre. S'il entrait dans cette bourse des médicamens,

ils seraient consumés par le feu. Le mercure ne pourrait faire partie de ces substances, attendu qu'il s'évaporerait au travers des espaces des fils de fer qui ont servi à la fabriquer.

Après la preuve que je demande à faire à S. M. Louis XVIII, pour confirmer à l'Europe qu'il n'entre rien dans le sucie auquel je donne les propriétés de guérir, vous devez être convaincus que l'eau échauffée par cette bourse magique, n'y apporte pas plus de substance que celle qui est portée jusqu'à l'ébullition dans des chaudrons de cuivre ou autres corps métalliques qu'on met sur des brasiers ardents pour faire cuire nos aliments solides ou liquides.

Ainsi, Messieurs, avoir trouvé une trempe pour donner au sucre la propriété d'augmenter la puissance du cœur, jusqu'à chasser par les artères qui y aboutissent le sang dans ses parties les plus éloignées, et le reporter dans cet organe par les veines, sans procurer de la soif comme le font les liqueurs, est avoir découvert la médecine universelle, attendu qu'un aliment qui ne donne pas de soif, peut être indiqué dans les maladies inflammatoires comme dans les chroniques, où la chaleur n'est point assez forte pour établir un mouvement fébrile.

Comme la manière d'agir des remèdes que l'on a présentés jusqu'à ce jour pour être universels était inconnue, et qu'on ne pouvait pas s'assurer si le malade devait sa guérison à ces médicamens ou à la force de la nature, cela a été la cause que chacun d'eux est tombé dans l'oubli, ou rangé dans la classe des autres moyens infructueux qu'on se procure dans les boutiques de pharmacie.

Voici la manière d'agir du sucre auquel je donne les propriétés de guérir :

Pour bien comprendre la manière d'agir de mon sucre, connu à Paris sous le nom de *Sucre Laurenti*, il faut que les personnes de mon art se rappellent que la physiologie nous indique que des aliments broyés par l'action des dents et engouffés dans l'estomac, il est extrait une matière qu'on appelle chyle, laquelle se change en sang; que ce sang produit à son tour quarante à cinquante humeurs, et que ces humeurs doivent être séparées du sang pour entretenir la vie; plus, que la pathologie nous apprend que chacune de ces humeurs produit des maladies, en devenant trop épaisse ou trop fluide, ou en étant évacuée en trop grande ou trop petite quantité; ce sont ces maladies font presque tout le sujet de la médecine.

Or quand la plus importante des humeurs ou plusieurs d'elles sont dérangées, la nature travaille sans cesse à rétablir leur évacuation, en allumant une fièvre simple, inflammatoire, nerveuse, éruptive et autres, où l'on éprouve leur coction dans cette chaleur fébrile, et ces fièvres se terminent par une transpiration abondante, des urines chargées et autres crises, dans vingt-quatre heures, ou quelquefois quatre, sept, neuf, onze jours après l'apparition de la maladie.

Le pouls retombe, après l'une de ces époques, deux jours après, en son état naturel, et le malade est rétabli, hormis que la fièvre ne dégénère en putride ou en intermittente.

Dans ce genre de maladie, la coction s'observe par la chaleur fébrile; or la nature travaille elle-même au rétablissement de la santé, sans recourir à mon sucre. Il n'en est pas de même dans celles où elle n'est pas assez forte pour établir l'une des fièvres dont je viens de parler; alors il est important d'y recourir.

Lorsque l'une ou plusieurs des humeurs sont retenues, et que la nature n'est pas assez forte pour établir une chaleur fébrile, la maladie reste cachée jusqu'à ce qu'elle ait acquis des forces suffisantes pour rétablir la santé.

Il résulte de cette théorie, que les douleurs dans les os, sur les parties charnues, celles de la poitrine avec toux, les tumeurs, les inflammations des paupières, la gale spontanée, les ulcères, les dartres, etc., etc., ne sont pas, comme le pense le vulgaire, des maladies, mais bien des signes et symptômes qui en indiquent de cachées: ces douleurs et ces éruptions confirment que les humeurs sont élaborées par la nature pour être chassées au-dehors.

Puisque les douleurs dans les membres, les catharres avec toux et les autres affections sont occasionnées par la fermentation qui prépare les humeurs pour les chasser au dehors; et que cette coction se fait connaître par des douleurs qui apportent du calme, après que les matières assimilées ont été chassées au-dehors, il est donc dangereux de troubler cette coction par des remèdes qui modèrent ces douleurs dans les membres, les toux dans les catharres, et autres, vu que ce sont des signes qui indiquent que la nature a des forces suffisantes pour établir ces crises, afin de dissiper elle-même les maladies; il faut donc l'aider avec ce sucre que vous pourrez indiquer.

Il y a donc beaucoup de danger d'ordonner des purgatifs, des tisanes adoucissantes et autres, dans ces symptômes, attendu que ces remèdes, qui affaiblissent les malades, ne font que pallier les douleurs, les écoulemens dans les gonorrhées et autres, en ôtant à la nature les forces qu'elle avait acquises, afin d'occasionner cette crise pour délivrer les malades. Il est d'autant plus dangereux de troubler la nature dans ses fonctions, que ces symptômes doivent revenir quand le malade aura repris de nouvelles forces, ou s'ils ne paraissent pas, il pourrait tomber dans la pléthisie.

Mon sucre, qui est annoncé dans mes dépôts sous le nom de *Sucre Laurenti*, augmente la coction en venant au secours de la nature, et, par conséquent, loin de pallier une affection catarrhale, les douleurs dans les membres, diminuer la matière d'un ulcère, la grandeur d'une dartre, les sueurs fétides, etc., etc., il fait tousser, expectorer dans les catharres, les douleurs nocturnes sont plus sensibles, les sueurs plus abondantes, les dartres deviennent plus larges et plus vastes, les pustules en plus grand nombre, etc.

Après ce qui vient d'être dit, les maladies chroniques, an lieu de durer nombre d'années ou toute la vie, se dissipent en peu de tems avec mon sucre, lorsqu'on en adoucit son café ou celui des personnes qu'on veut guérir sans les prévenir.

Messieurs les docteurs trouveront, sous l'enveloppe de chaque petit pain d'une demi-livre, qui se vend 5 francs, la suite de ma présente lettre, pour leur indiquer la manière d'agir sur le mécanisme humain; elle leur fera connaître ce qui empêche les malades de se guérir avec des médicamens, et leur indiquera la manière de dissiper toutes les maladies curables avec mon sucre, sans en excepter la syphilis, qu'ils pourront guérir en très peu de jours, quand elle est nouvelle, et dans un plus long espace de tems, lorsqu'elle est abandonnée et désespérée.

Il me reste à les prévenir que j'en ai établi plusieurs dépôts généraux en Europe, savoir: un à Londres, chez M. Bourgeois, parfumeur du roi, Maymarket, n. 33; deux en France, le plus rapproché des frontières, est à Lille, chez M. Dumortier, limonadier, rue des Trois Couronnes, n. 5; deux à Amsterdam, le premier dans le KALVERSTRAAT, dite rue des Veaux, n. 64, chez M. Floquet, quincaillier; et le second rue du Prince, n. 419, chez M. Lacroix, propriétaire; celui qui est établi depuis un an à Bruxelles, vient d'être transféré chez M. Delcamp, épicier, rue d'Assinelle, n. 1129.

Veillez, MM. les docteurs, recevoir mes salutations.
LAURENTI.
Le médecin Laurenti en a établi un dépôt à Liège, chez F. DE BOUBERS, imprimeur libraire, rue du Pont, n. 921.